

# NOTICE du dossier VAE

➤ **Le volet A complet avec votre signature en A08**

*Attention* : Préciser en **A04** si c'est un accompagnement VAE de 24h ou une formation facultative antérieure au passage devant le jury le VAE (DEAS ou DEAP – module de 70h)

- Préciser la date de la notification de recevabilité **en A05**

➤ **Le volet B rempli par l'établissement avec cachet et signature en B05**

- l'établissement doit certifier la non prise en charge (**B04**)

➤ **Le volet C est à remplir par l'organisme prestataire uniquement pour de l'accompagnement 24h/ congé VAE**

- **Votre organisme de formation doit être certifié QUALIOPi VAE (C01)**

➤ **Le volet Cbis est à remplir uniquement la formation facultative (DEAS ou DEAP – module de 70h)**

- *Toutes modification du calendrier dans la limite de la durée prévue doit être portée à la connaissance de l'employeur directement par le bénéficiaire de la Validation des Acquis de l'Expérience.*

## A JOINDRE AU DOSSIER :

- ✓ La photocopie de votre **dernier bulletin de salaire**
- ✓ Une copie de la notification de recevabilité

## Calendrier des comités territoriaux en 2025

Dates de réunion	Dates limites de dépôt des demandes
Jeudi 27 février	Lundi 27 janvier
Jeudi 10 avril	Lundi 10 mars
Jeudi 26 juin	Lundi 26 mai
Jeudi 9 octobre	Mardi 9 septembre
Jeudi 4 décembre	Mardi 4 novembre

## RECAPITULATIF DES DOCUMENTS pour l'instruction du dossier de demande de financement :

- les 3 volets dûment signés
- la copie du dernier bulletin de salaire
- le certificat Qualiopi de l'organisme (si certifié Qualiopi)
- une copie de la notification de recevabilité